

"Document annexé à la
délibération du 23 juin 2003"

le Maire

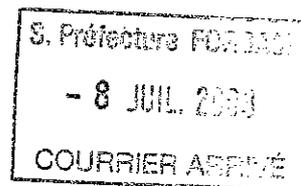


COMMUNE DE LACHAMBRE

Plan d'Occupation des Sols

Annexe sanitaire concernant l'assainissement

Note explicative



La commune de Lachambre a décidé d'engager une procédure de révision du plan d'occupation des sols par délibération en date du 26.02.1997.

La commune de Lachambre est constituée de trois entités :

- le village de Lachambre situé à environ quatre kilomètres au Sud-Est de Saint-Avold.
- l'annexe Holbach située à environ un kilomètre au Sud-Est du village
- le quartier de la Gare situé à environ un kilomètre au Nord du village.

1. Etat actuel des systèmes d'assainissement (cf. plans en annexe).

La commune de Lachambre a délégué sa compétence au S.I.A.3.V. depuis le 09 Août 1996 pour l'assainissement à l'exception des réseaux pluviaux.

1.1. Lachambre

Les réseaux existants sont essentiellement de type unitaire. Seules, les rues de Fresnes et du Grand Pré (partie Nord) sont desservies par un réseau de type séparatif : collecteur eaux usées et collecteur eaux pluviales. Les effluents de Lachambre sont traités par une lagune naturelle depuis 1986. Le rejet se fait dans le Weihergraben, affluent de la Nied Allemande.

Toutes les habitations sont raccordées au réseau d'assainissement.

1.2. Holbach

Les réseaux existants sont de type unitaire.

Les effluents sont rejetés dans le milieu naturel sans traitement.

Le rejet se fait dans le ruisseau dit de Holbach, affluent de la Nied Allemande.

Toutes les habitations sont raccordées au réseau d'assainissement.

1.3. Quartier de la Gare

Le quartier de Lachambre-Gare est doté d'un réseau d'assainissement pluvial. L'absence de fosse septique pour la quasi-totalité des immeubles et le raccordement sur le collecteur pluvial est à l'origine des nuisances au débouché du réseau dans le fossé longeant le domaine S.N.C.F. au Sud de la Gare et des voies ferrées.

2. Situation future

2.1. Lachambre

Le village comptera 8 zones d'urbanisation future :

- à l'Ouest du village, au lieu-dit Hunter Schattengarten
deux zones 1 NA et une zone 2 NA
- à l'Est de la zone du Grand Pré : une zone 1 NA et une zone 2 NA
- au Sud de la rue de la Fresnes : une zone 1 NA et une zone 2 NA
- au nord de la rue de la Fresnes : une zone 1 NA

L'assainissement des futures zones devra être de type séparatif (pose d'un collecteur eaux pluviales et d'un collecteur eaux usées) et sera possible

gravitairement. Les raccordements des collecteurs eaux usées aux réseaux d'assainissement existants en aval sont possibles.

Les collecteurs d'évacuation des eaux pluviales devront se rejeter à l'aval du village de façon à éviter toute surcharge hydraulique sur les ouvrages existants.

Les réseaux propres aux différentes zones ne pourront être étudiés et évalués qu'après définition des voiries.

Le système de traitement des effluents par lagunage de Lachambre sera insuffisant pour traiter les eaux usées de l'extension du village. Deux solutions ont été proposées au SIA3V :

- ⇒ extension de la lagune
- ⇒ transport et traitement sur une station d'épuration commune à plusieurs villages.

2.2. Holbach

L'annexe de Holbach comptera 2 zones d'urbanisation future :

- 1 zone 1 NA à l'Ouest
- 1 zone 1 NA au Sud.

L'assainissement de ces deux zones pourra être de type unitaire sous réserve d'un raccordement à l'aval des ouvrages existants.

Les réseaux propres aux différentes zones ne pourront être étudiés et évalués qu'après définition des voiries.

Le traitement des effluents pourra être assuré soit par une station d'épuration de type lagunage naturel soit par une station d'épuration commune à plusieurs villages après transport des effluents.

2.3. Lachambre-Gare

Le quartier de la Gare à Lachambre compte 4 zones d'urbanisation future au sud de la rue des Romains :

- 2 zones 1 NA
- 1 zone 2 NA
- 1 zone 1 NAX

L'assainissement des futures zones devra être de type séparatif (pose d'un collecteur eaux pluviales et d'un collecteur eaux usées) et sera possible gravitairement. Un nouveau collecteur d'eau pluviale devra être posé en traversée de la R.D., l'ouvrage existant étant sous dimensionné.

Il a été proposé au S.I.A.3.V. de raccorder les effluents du quartier de Lachambre-Gare sur le réseau de Valmont en franchissant les voies ferroviaires S.N.C.F. par fonçage. Le traitement des effluents serait alors assuré par la future station d'épuration du S.I.A.3.V. commune à Folschviller et Valmont.

3. Ouvrages à prévoir

3.1. Ouvrages de collecte :

Les diamètres des collecteurs à mettre en place dans les différentes zones d'extension ne pourront être définis que lorsque les tracés et les profils en long seront arrêtés.

Des études préalables (levés topographiques et études de sol) seront nécessaires.

L'estimation des travaux à réaliser ne pourra être faite qu'après une étude détaillée.

4. Ouvrages de raccordement et de traitement

La D.D.A.F. a établi un avant-projet sommaire en date du 04 novembre 1997.

Différentes variantes ont été présentées au S.I.A.3.V. ainsi que les estimations sommaires des différentes solutions proposées.

Le choix n'a pas encore été fait.

L'Ingénieur des Travaux Ruraux


N. DELLINGER